

PARTICULIERS
ENTREPRISESTOULOUSE (31)
PARIS (93)DANS NOS CAMPUS
DANS VOS LOCAUX

4H30



NOUS CONSULTER

OBJECTIFS

- Savoir protéger, examiner, faire alerter, et porter secours sur une situation d'accident chez un enfant et/ou un nourrisson.
- Mettre en œuvres les gestes de premiers secours face à une victime (enfant ou nourrisson)
- Connaître certaines pathologies chez un enfant et un nourrisson, et identifier les signes de gravité.

PÉDAGOGIE

Exposé théorique et pratique, cas pratiques.

PUBLIC

Tout travailleur dont l'activité est en lien avec des enfants et/ou des nourrissons.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Fourniture du matériel adapté : mannequins (adulte, enfant et nourrisson), défibrillateur de formation

PROGRAMME

Rappel réglementaire : Code du Travail Article R4121-1 « L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs

Ces mesures comprennent :

1° Des actions de prévention des risques professionnels, y compris ceux mentionnés à l'article L.4161-1

2° Des actions d'information et de formation

3° La mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.

L'employeur veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes. »

MÉTHODE INTERACTIVE QUI ÉVOQUERA LES POINTS SUIVANTS :

- Accidents de la vie courante et professionnelle
- Principes généraux de prévention
- Principaux réflexes de protection

LES GESTES TECHNIQUES PRÉSENTÉS

- Examen d'une victime
- Alerte aux services de secours
- Victime d'une obstruction ou d'une gêne des voies aériennes
- Victime inconsciente, qui respire
- Alerte aux services de secours
- Victime inconsciente qui ne respire pas : réanimation cardio-pulmonaire + défibrillateur automatisé externe
- Victime consciente : malaises, brûlures, plaies, traumatismes

L'ensemble de nos formations est accessible aux personnes en situation de handicap. Merci de nous contacter pour plus de renseignements.